

FICHE TECHNIQUE

Préambule :

Cette fiche technique fait partie du contrat d'engagement.

Si un aspect de cette fiche vous pose un problème, prenez impérativement contact au plus tôt avec nous.

Espace d'animation :

Que ce soit en plein air, en salle ou sous structure temporaire, un espace d'animation clairement identifié sera prévu par l'organisateur qui devra l'équiper pour chaque poste de travail de :

- 1 prise électrique à proximité,
- 1 poubelle, 1 seau pour les eaux usées,
- 1 ou 2 bouteilles d'eau par demi journée ou un point d'eau à proximité pour le maquillage,
- L'éclairage général: la prestation ne pouvant se réaliser dans un espace trop sombre,
- Un endroit fermant à clé pour se changer et laisser nos affaires en dehors de notre présence avec accès à des sanitaires à proximité immédiate, propres et en état de marche, avec eau froide et eau chaude utilisables jusqu'à la fin de l'animation pour notre démaquillage.
- Nous fournissons tous les outils nécessaires dans le plus strict respect des règles d'hygiène, l'ensemble de nos fournitures, sont testées anti-allergènes.
- Nous nous réservons le droit de ne pas maquiller les modèles présentant des problèmes dermatologiques, blessures ou infections.

Planning :

L'équipe est composée du nombre de maquilleurs, sculpteurs, mascottes et accompagnant prévus dans le devis. L'installation des postes de maquillage se fera 1 heure avant le début de l'animation qui sera d'une durée de heures environ.

Attention les mascottes **seront arrêtées régulièrement**, afin de se rafraîchir, se désaltérer et se reposer, merci de prévoir un lieu (qui peut être les loges fournies si elles sont accessibles durant la prestation) avec des rafraichissements.

Sécurité :

• L'organisateur indiquera au responsable de l'équipe de maquillage un emplacement de stationnement sécurisé, à proximité du lieu de la prestation ou du lieu servant de loges.

• Tout le matériel fourni par nos soins est sous l'entière responsabilité de l'organisateur, notamment en cas de vol, intempéries, dégâts des eaux, incendie et toute autre détérioration. L'organisateur devra vérifier qu'une couverture multirisque a bien été souscrite auprès de sa compagnie d'assurance. Notre couverture prenant en charge la RC.

• L'organisateur fera son affaire personnelle de la gestion du public (inaccessibilité de l'espace d'animation au public non concerné, gestion des files d'attente, etc.).

Voyages - Hébergement - Repas :

• Si les voyages s'effectuent par la route, ils font l'objet d'un défraiement kilométrique suivant le devis.

Si les voyages s'effectuent par un autre moyen (train, avion, bateau), ils font l'objet d'un remboursement au prix coûtant du transport du matériel et des personnes, le régisseur avertira l'organisateur de cette alternative et du planning le plus tôt possible.

Dans ce dernier cas les transferts (gares, aéroports, ports, etc. jusqu'aux lieux de spectacles et d'hébergement) seront organisés et pris en charge par l'organisateur ainsi que l'acheminement du fret.

Les moyens mis en oeuvre par l'organisateur restent à son choix (taxis, bus, mise à disposition de véhicules sans chauffeur, etc.) après approbation par nos soins.

• Dans le cas d'une journée d'animation complète, les repas du midi seront pris en charge par l'organisateur.

Ainsi que la possibilité de se désaltérer.

Cas de journées consécutives

• Notre équipe est avec son propre véhicule : l'hébergement, le repas du soir, le petit déjeuner vous sont comptés dans un forfait dépendant du nombre de maquilleurs, cette ligne apparaît distinctement sur votre devis.

• Notre équipe n'a pas de véhicule, son hébergement sera organisé aux environs proches de la salle de spectacle, en hôtel **, un accès tardif à l'hôtel sera prévu, le repas du soir se fera à proximité de l'hôtel ainsi que le petit déjeuner du lendemain matin. Si pour des raisons d'éloignement l'équipe devait arriver la veille du spectacle, l'hébergement et le repas du soir seraient organisés dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Rappel des clauses d'annulation :

Les cas de force majeure pouvant annuler ou interrompre les représentations sont ceux reconnus par la législation française, notamment : les faits de guerre, grève, manifestation et/ou émeutes affectant ou pouvant affecter gravement l'activité économique, l'activité de l'employeur et/ou l'activité sur le(s) site(s) où les représentations sont prévues, les catastrophes, sinistres et/ou événements naturels ou non entraînant la destruction ou désorganisation totale ou partielle du(des) site(s) sur lesquels la prestation doit être réalisée.

Les sommes mentionnées au contrat concernant la (les) représentation(s) annulée(s) pour cas de force majeure, ne seraient pas dues.

La pluie ou le mauvais temps ne constitue pas un cas de force majeure.

Toute annulation autre qu'en cas de force majeure donnera lieu au paiement intégral du devis prévu.

Règlement

La facture éditée selon le devis accepté sera remise en début de prestation et payable le même jour [exception pour les règlements par virements du Trésor Public qui sont limités à trente jours (30 j.)].

FICHE DE LIAISON

IMPORTANT

**A NOUS RETOURNER IMPÉRATIVEMENT 15 JOURS MINIMUM
AVANT LA MANIFESTATION MAQUILLAGE OU SCULPTURE
30 JOURS MINIMUM DANS LE CAS DE CHOIX DES MASCOTTES**

par fax au 04 92 73 31 06 ou par Mail : contact@maquarella.com

Nom du Responsable sur place

Numéros de téléphone «joignables» le jour de la manifestation

L'adresse exacte du lieu de la manifestation

Les coordonnées GPS si vous les connaissez

Les horaires de début et de fin de la prestation

**La prestation prévoit un forfait qui devra pas excéder
8h00 pour les sculpteurs et les maquilleurs,
4h00 pour les mascottes et les accompagnants,
sauf accord et tarif prévu dans le devis.**

Je soussigné reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions d'organisation et de déroulement de la prestation décrites dans la fiche technique fournie par Maquarella.

Je m'engage au nom de au règlement du devis n°

établi pour la prestation suivante :

- Stand de maquillage : maquilleurs clown, lutin.
- Sculpteurs sur ballons : sculpteurs clown, lutin.
- Mascottes : loup, chat botté, écureuil, ours, souris pirate.
- Accompagnant : Père Noël, pirate, lutin,
 autre (précisez la demande)
- Date et lieu de la manifestation

Fait le

à

Nom et prénom du signataire

Agissant en qualité de

Cachet et signature
(précédés de la mention «Bon pour accord»)